CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE

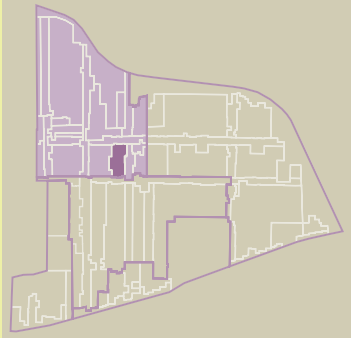

4 10 AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ AVENUE HENRI-JULIEN

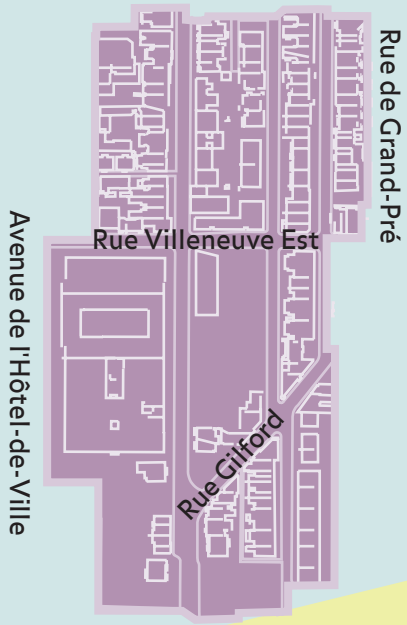

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage est un regroupement de plusieurs lotissements effectués entre 1850 et 1910. La tannerie des Bélair, localisée approximativement à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal, autrefois nommée le chemin des Tanneries, et de l'avenue Henri-Julien, sera le premier facteur de développement de l'unité. On peut retracer la portion de l'avenue Henri-Julien comprise à l'intérieur des limites de cette unité de paysage sur les cartes anciennes datant de 1866. Une série de lots le long de cette avenue avaient alors été découpés pour loger les ouvriers de la tannerie. Seule cette partie de l'unité de paysage restera développée jusque dans les années 1880. Vers 1890, seul l'îlot situé entre les rues Drolet et de Grand-Pré au nord de la rue Gilford demeure non loti, mais il le sera avant 1907.

TISSU URBAIN

Les îlots

Les îlots de cette unité de paysage présentent plusieurs caractéristiques atypiques pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. En raison de la présence de la rue Gilford, dont le tracé forme une oblique, plusieurs îlots ne possèdent pas une forme régulière. De plus, comme l'unité a été développée par petits projets successifs de lotissement, la largeur des îlots est variable : ceux entre les avenues Laval et Henri-Julien sont très larges, ce qui entraîne l'occupation du cœur de l'îlot, tandis que ceux entre les rues Drolet et de Grand-Pré possèdent une seule bande de parcelles. Les bâtiments présentent donc leur côté arrière face à la rue Drolet. Sauf exception, il n'y a pas de ruelle. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers les rues nord-sud.

Le parcellaire

Les dimensions du parcellaire de cette unité de paysage sont très variables. La parcelle de base mesure entre 5 et 8 mètres de largeur et entre 20 et 40 mètres de profondeur, selon les secteurs. Plusieurs parcelles sont formées de la fusion de deux parcelles de base. Il faut aussi noter qu'une restructuration importante du parcellaire a eu lieu dans l'îlot situé au sud de la rue Villeneuve entre les avenues Laval et Henri-Julien afin d'y implanter l'École nationale d'administration publique de l'Université du Québec (ÉNAP).

PRÉSERVER LE CACHET DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.10 AVENUE HENRI-JULIEN

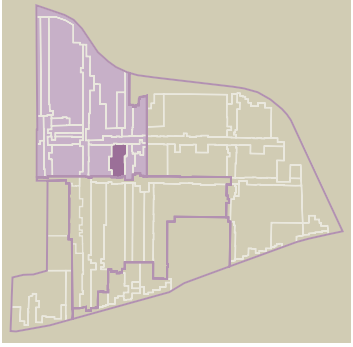

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE RECUL AVANT : 0 à 4,5 mètres.
ALIGNEMENT DES FAÇADES : irrégulier.
MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.
ANNEXES : peu de bâtiments annexes implantés en fond de cour, sauf sur la bande de parcelles à l'ouest de l'avenue Henri-Julien, au nord de la rue Villeneuve.

Les aménagements extérieurs

On retrouve peu d'aménagements paysagers en raison de la faible marge de recul avant. Sur les parcelles dont le bâtiment dégage une cour avant supérieure à 1 mètre de profondeur, une clôture basse délimite l'espace privé et l'espace public. Les aménagements se composent de gazon avec présence de plantes et d'arbustes. Sur les parcelles dont le bâtiment dégage une cour avant inférieure à 1 mètre de profondeur, le sol est souvent traité en matériaux durs. Les plantations d'arbres en alignement sont situées sur l'espace public. Les cours arrière visibles à partir de la rue Drolet sont généralement limitées par une clôture haute en bois.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : maison de faubourg à toit à mansarde (type 1.2), duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2) et triplex avec escalier intérieur ou extérieur (types 3.1 ou 3.2).
MINORITAIRE : immeuble d'appartements contemporain (type 5.4).

La volumétrie

FORME DU PLAN : variable, selon le type de bâtiment. Le plan rectangulaire simple ainsi que le plan en « L » ou en « T » dominent.
LARGEUR : similaire à celle de la parcelle.
HAUTEUR : 11/2, 2 ou 3 étages, rez-de-chaussée surélevé d'un maximum de 3 contremarches par rapport au niveau du sol.
TOITURE : toit plat (dominant), en pente, en mansarde ou en fausse mansarde (rare).
BALCON ET SAILLIE : balcons étroits aux deuxième et troisième niveaux couvrant les porches d'entrée sur plusieurs bâtiments, galerie avant sur toute la largeur de la façade au rez-de-chaussée pour quelques bâtiments de 11/2 étage, pas de fenêtre en saillie.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile rouge (dominant), pierre grise à bossage.
TOITURE : tôle ou bardeau d'asphalte.
ESCALIER ET BALCON : plancher de bois avec garde-corps en métal, balcons supportés par des consoles en bois plus ou moins ouvragées ou par des colonnes en métal ou en bois lorsque la marge de recul avant le permet.

Le traitement des façades

SOCLE : fondation démarquée par l'utilisation de pierre à bossage en saillie ou par du béton apparent.
CORPS : composition asymétrique et nombre de travées variable, généralement un alignement horizontal et vertical des ouvertures, portes d'entrée jumelées pour les duplex et triplex, balcons disposés en alignement avec les porches d'entrée.
COURONNEMENT : corniche de différents types, en bois, en métal ou en briques d'argile disposées en encorbellement.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine, la plupart des fenêtres d'origine ayant été changées d'où la grande variété des types de fenêtres.
PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.
PORTES : simples avec imposte.
ENCADREMENT DES OUVERTURES : expression simple du linteau par l'utilisation de briques d'argile en soldat et, pour les bâtiments revêtus de pierre à bossage, linteau formé par un bandeau de pierre de taille sur toute la largeur du bâtiment.

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.10 AVENUE HENRI-JULIEN

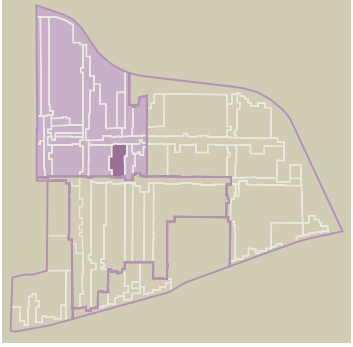

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile.
COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : variée, coin accentué par une forme tronquée ou par un balcon en porte-à-faux à l'étage sur certains bâtiments, alignement horizontal et vertical des fenêtres de la façade latérale pas toujours respecté. En raison de la trame particulière du tissu urbain, on retrouve quelques bâtiments de forme triangulaire sur des têtes d'îlot en pointe.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici le témoin architectural significatif recensé dans cette unité de paysage :

4660-4664, rue de Grand-Pré
Maison de style Second Empire

Principaux éléments à retenir

L'absence de projet de lotissement systématique et la longue période de développement de cette unité ont conduit à une grande hétérogénéité du paysage bâti. Les ruelles sont en général absentes. Les îlots entre les rues Drolet et de Grand-Pré sont très étroits et n'ont par conséquent qu'une seule bande de parcelles, ce qui signifie que l'une des deux rues joue le rôle de voie de service ou de ruelle. Les types d'habitations sont variés allant de la maison unifamiliale à toit mansardé au duplex et au triplex, jusqu'à l'immeuble d'appartements récent. On observe toutefois comme caractéristiques communes l'implantation sans marge de recul avant et l'utilisation de la brique d'argile comme matériau de revêtement de façade. Il faut aussi mentionner l'importante rupture du paysage amené par l'édifice de l'ÉNAP situé au sud de la rue Villeneuve entre les avenues Laval et Henri-Julien.

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.